

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. André Reymond, Jacques Baud, Gilbert Catelain, Caroline Bartl et Georges Letellier

Date de dépôt: 5 avril 2005

Messagerie

Proposition de motion

pour la réaffectation du site de la caserne des Vernets en centre d'hébergement et de formation à la sécurité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le terrain sur lequel se dresse la caserne des Vernets, ainsi que la caserne elle-même, sont propriétés de l'Etat de Genève ;
- que le Département militaire fédéral occupe les lieux sur la base d'un contrat et d'une convention entre l'Etat de Genève et la Confédération signés respectivement les 23 octobre 1985 et 9 février 1988 par le conseiller d'Etat Alain Borner et le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz ;
- que les dites conventions courent jusqu'en 2025 ;
- que l'état actuels des bâtiments intérieurs comme extérieurs et sanitaires doit être qualifié de catastrophique ;
- que le chef de l'armée a présenté fin 2004 aux départements cantonaux des affaires militaires et de la protection civile un nouveau concept de stationnement de l'armée dans les domaines de l'engagement, de l'instruction et de la logistique ;
- que dans le cadre de ce nouveau concept, la place d'armes de Genève ne sera occupée par l'armée que jusqu'au 31 décembre 2007 et fera, pour ce

qui est de la suite, l'objet d'un examen approfondi quant à l'utilisation de ses emplacements d'instruction ;

- qu'en conséquence, le Conseil fédéral attend une proposition de la part de la République et Canton de Genève ;
- que notre canton doit faire face à des besoins en sécurité accrus, avec des événements programmés tels que l'Eurofoot 2008, mais aussi avec l'éventualité du déploiement ponctuel de plusieurs bataillons sur son territoire en rapport avec des événements ponctuels d'ampleur internationale;
- que la nécessité de disposer d'infrastructure de qualité pour l'accueil de forces de sécurité subsidiaire est reconnue, de même que les besoins en stationnement et en sécurité des véhicules et des matériels d'engagement ;
- qu'en outre la convention du service arsenal a été résiliée pour le 31 décembre 2006 ,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un concept global en vue de la réaffectation du site et des bâtiments de la caserne des Vernets en un centre d'hébergement et de formation destiné à la sécurité et aux sports, afin de doter le canton des moyens de répondre à la demande de sécurité en cas de grandes manifestations internationales et sportives, notamment.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La vocation internationale et humanitaire de Genève place le canton devant des obligations en matière de sécurité que ce dernier est malheureusement loin d'être en état de remplir. Dans la mesure où Genève entend perpétuer la tradition qui a fait son aura internationale, le canton devra se doter des moyens logistiques nécessaires à cette ambition. A défaut, la situation actuelle qui a conduit le canton, lors du G8 notamment, à accueillir des manifestations sans disposer d'infrastructures adaptées aux normes, compte tenu de l'ampleur du défi de sécurité à relever, conduirait inéluctablement Genève à devoir décliner dans le futur un rôle que l'histoire semble lui avoir conféré et auquel notre canton et les puissances internationales sont attachés.

Le site des Vernets est un lieu idéal pour voir s'ériger un centre d'hébergement dédié à la sécurité et au sport. En effet, les accès, routiers avec la route des Jeunes et l'autoroute de contournement, ainsi que ferroviaires avec la gare de La Praille, sont idéaux compte tenu d'une situation par ailleurs centrale, permettant le stationnement de troupes et de matériels à proximité quasi immédiate de tous points de la ville.

Le stade de Genève, quasiment attenant au site, doit accueillir d'importants événements sportifs, tels l'Eurofoot 2008, exigeant la présence de forces de sécurité stationnées à proximité. L'hôtel de police à la Queue-d'Arve est en outre le voisin naturel de la structure des Vernets.

La désaffectation de la caserne par l'armée après le 31 décembre 2007, la résiliation de la convention du service arsenal intervenant le 31 décembre 2006, doivent être considérées comme une aubaine qui permettra de repenser au niveau cantonal et régional l'affectation de ce site particulier.

Alors que certains partis politiques préparent des projets de lois en vue de faire raser la caserne et d'y construire des logements sociaux, des appartements destinés à accueillir les réfugiés ou des logements pour étudiants, une réflexion plus globale et à plus long terme doit s'imposer.

La centrale de la police à la rue de la Gravière ne peut pas regrouper, sans la construction d'une seconde étape de l'hôtel de police, tous ses services dispersés à travers Genève. Pour le surplus, un tel regroupement poserait problème vu l'agencement du bâtiment qui n'offre qu'une sortie en direction

de la ville, ce qui expose les forces de sécurité à un blocage de leurs véhicules en cas d'intervention massive.

En outre, le projet de louer l'ancienne usine BAT, en zone industrielle, afin d'y installer un centre de formation pour la police a dû être abandonné. Tant le chef de la police que la cheffe du Département de justice et police sont en conséquence favorables, et doivent être soutenus dans cette perspective par le Grand Conseil, à la possibilité de regrouper sous un même toit tous les services cantonaux liés à la sécurité.

Le regroupement sur le terrain des Vernets du centre de la police et de l'armée est la meilleure solution. Les bâtiments, qui sont d'une vétusté et dans un état sanitaire catastrophiques, doivent être rénovés de fond en comble pour un coût supportable.

Une telle opération est réalisable dès lors que l'armée suisse participera aux coûts de l'opération et que les subventions fédérales allouées à la sécurité de la Genève internationale peuvent également y contribuer pour une part importante. Enfin, le canton, dont le Département de justice et police a été le parent pauvre des investissements depuis plus d'une décennie, a d'ores et déjà budgété une phase deux de la construction de l'hôtel de police à la Gravière, dont il sera possible de se passer en cas de nouveau centre aux Vernets. Un éventuel surcoût constituerait en outre un investissement justifié au regard des ambitions de Genève s'agissant de l'accueil de manifestations sportives ou autres d'ampleur internationale.

En cas de nécessité, la nouvelle caserne pourra héberger sous un même toit les force de police locale, l'armée et les policiers étrangers en stationnement venus soit dans le cadre d'une intervention, soit dans celui des formations à la sécurité dispensées par l'ONU.

Mais il y a aussi l'hébergement des sportifs en nombre engagés dans des compétitions internationales dont Genève veut être un site d'accueil compétitif. Dans ce cadre également, les bureaux et salles de formation de la nouvelle caserne, mais aussi la proximité de la piscine, de la patinoire, du vélodrome, du centre sportif des Vernets et du stade de Genève, sont des éléments déterminants.

Pour le public également, la possibilité de disposer d'un vaste parking lors de manifestations sportives, voire d'un nouveau parking d'échange (P+R) est un atout supplémentaire.

Le Département militaire fédéral, contacté par les initiateurs de la présente motion, semble disposé à répondre favorablement à une proposition genevoise dans le sens de la présente motion, pour autant que le Conseil d'Etat le lui demande.

Pour toutes ces raisons, il convient que le Grand Conseil prenne ses responsabilités et indique clairement au Conseil d'Etat sa préférence pour une affectation réfléchie et tournée vers le futur de ce site idéal et unique en zone urbaine.

Par ces motifs, les motionnaires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à la présente motion.